MÉMOIRE SUR LA NATURE ET LE DÉFRICHEMENT DES LANDES DE BRETAGNE, PAR...

Louis François Marie : comte de Lorgeril



MÉMOIRE

SUR

LA NATURE ET LE DÉFRICHEMENT DES LANDES DE BRETAGNE,

Par M. de Lorgeril, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, Correspondant du conseil d'agriculture établi près S. Exc. le Ministre de l'intérieur, et Associé correspondant de la Société académique du département de la Loire-Inférieure.



A RENNES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. M. VATAR, RUE SAINT-FRANÇOIS.

1819.

Je suis loin de penser que mes opinions sur l'aliénation des biens communaux et sur la pratique de *l'écobuage* puissent être généralement adoptées; mais elles sont fondées, chez moi, sur la plus intime conviction, produite par les expériences que j'ai tentées, et par de nombreuses observations. Si je me trompe, c'est de bonne foi, et je désire sincèrement voir rectifier les erreurs dans lesquelles j'aurais pu tomber. Quoi qu'il en soit, j'aurai secondé les intentions de la Société académique, et j'aurai fait une chose utile en provoquant pendant quelques instans, par la publication de cet écrit, l'attention du public, sur des questions dont la solution ne peut manquer d'influer sur la prospérité de l'agriculture française.

MÉMOIRE

Couronné, conjointement avec celui de M. DE LA GUÉMERAIS, par la Société académique du département de la Loire-Inférieure, dans sa séance du 29 juillet 1819, sur la question qu'elle a proposée en ces termes :

Quelle est la nature des landes du département de la Loire-Inférieure?

Quel serait le moyen le plus sûr de rendre à l'agriculture les terres vagues et incultes qu'on évalue à plus de 120,000 arpens?

Travaillez, prenez de la peine ;
C'est le fonds qui manque le moins.
LA FONTAINE.

LES landes de Bretagne, en général, sont de vastes terrains qui ne produisent que des bruyères : leur sol se compose d'une couche mince de terreau noir, sans consistance, formé par les débris des anciennes végétations. Cette couche repose tantôt sur un fonds d'argile jaune ou bleue,

plus ou moins mélangée, extrêmement tenace, souvent mêlée de petits cailloux quartzeux diversement colorés, tantôt sur un fonds de roche granitique ou schisteuse. Dans quelques endroits, on trouve sous la couche d'argile une couche de cailloux qui, réunis par un ciment pierreux, forment un poudingue grossier. Cette couche très-dure, imperméable à l'eau des pluies, repose elle-même sur une seconde couche d'argile de même nature que la première.

La stérilité de ces terrains peut être attribuée à plusieurs causes; les principales sont :

1.° Le peu d'épaisseur de la couche végétale;

2.° L'exposition du terrain, lorsqu'il est privé de l'influence des rayons du soleil;

3.° Le défaut d'abris contre les vents dominans;

4.° La stagnation des eaux;

5.° Le régime dévastateur auquel les landes sont soumises.

Quelques-uns de ces obstacles peuvent être facilement surmontés. On diminuera l'influence des autres en ne demandant au sol que des produits compatibles avec sa nature; mais avant d'entrer dans le détail des moyens qu'il faudrait employer, j'examinerai l'état actuel de nos landes,

leurs produits, et la manière dont elles sont exploitées : je terminerai par l'exposé des expériences que j'ai tentées, pour mettre en valeur ces sortes de terrains.

Presque toutes les landes de Bretagne, dans l'état actuel, sont des biens communaux. Le mode de jouissance auquel ces biens sont soumis, les dérobant à la salutaire influence de la propriété et de l'industrie, semble réduire leur sol au minimum de la production : tout espoir d'amélioration est interdit avec un pareil régime. Dans d'autres circonstances, j'en ai développé les vices. Je ne répéterai point ici des observations que le Gouvernement m'a fait l'honneur d'accueillir et de publier ; (1) je rappelerai seulement que j'ai cru prouver dans l'écrit que je viens de citer,

1.° Que, pour produire, la terre a besoin d'être cultivée ; que les biens communaux ne le sont jamais ;

2.° Que, lors même qu'elle n'est pas cultivée, ses produits spontanés doivent être recueillis en tems convenable, après avoir pris tout leur accroissement ; au lieu que la bruyère, seule récolte des landes communes, est coupée en toute

(1) Voyez ci-après page 22.

saison, aussitôt qu'on peut la saisir; que l'on enlève avec elle une partie de la couche végétale qui recouvre le sol; que, par là, l'espoir de la récolte future est détruit; que tout est sacrifié à l'intérêt du moment, parce que la lande commune n'a point de propriétaire qui la protège contre un système déprédateur, dont une stérilité complète est le résultat inévitable;

3.° Que les biens communs sont contraires à la population et à l'industrie;

4.° Qu'ils nuisent au bien-être particulier de ceux qui en jouissent, en leur offrant un espoir trompeur de profit sans travail;

5.° Que les animaux qui y sont entretenus sont de mauvaise race, de peu de produit, et qu'ils sont le vrai foyer des épizooties;

6.° Enfin, que l'on peut remédier à tous ces maux, sans dépouiller les communautés, en partageant les communaux, ou en les vendant au profit de ceux qui y ont droit.

Si ces propositions sont vraies, les communaux doivent changer de nature; mais pour remplir l'objet qui m'occupe aujourd'hui, il me suffit d'établir ce qui me paraît incontestable et reconnu par tout le monde; savoir: que nos landes communes sont dans un état de détério-

ration croissante, et qu'aucune amélioration ne peut y être exécutée que par les soins d'un propriétaire intéressé à en augmenter les produits. Comment atteindre ce but? Où trouver ce propriétaire? Je n'aurais point eu la présomption de traiter cette grande question d'économie politique et de haute administration; mais puisque la Société académique m'en impose l'obligation, j'essaierai du moins de trancher une difficulté que je n'ose me flatter de résoudre.

La loi française ne reconnaît point de terre privilégiée : celui qui en recueille les fruits doit en payer l'impôt annuel et les droits acquis au fisc à chaque mutation de propriétaire. Or, les landes communes de Bretagne ne payent que peu ou point d'impôt annuel, et jamais de droit de mutation : elles font donc exception à la loi générale. Presque par-tout, livrées au premier occupant, elles n'offrent qu'une propriété vague, que les nombreux décrets rendus sur la matière n'ont pu réussir à fixer. Si je veux chercher leur ancien propriétaire particulier, il faut, pour le trouver, recourir à la législation féodale, et ces landes appartiendraient à l'ancien seigneur du fief ou aux vassaux inféodés du droit d'y communer. Ira-t-on faire revivre une législation oubliée, rechercher des titres perdus ou détruits? D'ailleurs, ceux que l'on pourrait

produire sont prescrits, et par conséquent n'ont plus de valeur. Serait-il juste, au surplus, de dépouiller les détenteurs actuels, au profit d'anciens vassaux qui ne jouissaient du droit de communer qu'à titre onéreux, à cause des charges auxquelles ils étaient soumis? Je ne veux donc voir dans les landes communes que les débris d'un immense naufrage, dont la propriété est incertaine. C'est au Gouvernement à les recueillir, pour en appliquer le produit aux besoins des communes où les biens communaux sont situés. Cependant je ne veux dépouiller personne; que les landes aient un propriétaire! elles pourront être améliorées, et mon but est rempli. Toutes les ventes, tous les partages antérieurement faits seront irrévocables. Tout détenteur actuel sera reconnu comme légitime propriétaire, s'il paie l'imposition foncière du terrain qu'il occupe, et si les droits de mutation ont été régulièrement acquittés. C'est à cette marque que je reconnaîtrai la propriété particulière. Toute autre terre vague doit être aliénée au profit de la commune. Recherchons maintenant quel sera le mode d'aliénation qu'il faudra préférer.

Si le sol est susceptible d'être cultivé en grains ou en légumes, l'arrentement à l'enchère et par

petits lots offre de grands avantages. Par ce moyen, le plus pauvre habitant de la commune deviendra propriétaire d'une portion de terrain sur laquelle il pourra exercer son industrie. Je n'insisterai pas sur les avantages qui en résulteront pour l'aisance particulière et pour la morale publique qui s'améliore avec elle. Mais si le sol est de mauvaise qualité; s'il n'est propre qu'à la végétation des arbres, ou si son défrichement exige de grandes avances ou des moyens extraordinaires de culture, on mettrait obstacle à toute amélioration en le divisant en portions trop petites. C'est alors qu'il doit être vendu suivant les soumissions des capitalistes ou des grands propriétaires, qui seuls ont les moyens de les mettre en valeur. Je n'entreprendrai point de tracer la marche à suivre dans chaque circonstance : elle variera suivant les localités. Les réclamations que l'intérêt particulier fera naître, éclaireront suffisamment l'administration sur les mesures de détail qu'il conviendra d'adopter. Je ne proposerai qu'une seule disposition législative; elle serait ainsi conçue :

Art. 1. Dans le délai d'un an, toute personne ayant droit de propriété sur un terrain vague, est tenue de faire valoir son titre et de se mettre en possession, sous peine de déchéance.

Art. 2. Dans le délai de cinq ans, les conseils municipaux de chaque commune aliéneront, par l'entremise du Maire, et sous l'autorité des Préfets, leurs biens communaux, soit en les vendant, soit en les arrentant au profit de la commune.

Art. 3. A l'expiration du délai ci-dessus, tous les terrains vagues qui ne reconnaîtront pas un propriétaire chargé d'en payer l'impôt, et ayant la faculté de les transmettre par vente ou héritage, seront, sur la première soumission qui en sera faite, vendus ou arrentés par le Préfet du département, qui appliquera le produit de l'aliénation au plus grand avantage de la commune où les terrains sont situés.

Cette mesure, ou toute autre analogue, sans laquelle les landes communes ne peuvent jamais être améliorées, me paraît avantageuse à la société toute entière. Elle serait provoquée par chacun de ses membres, s'ils étaient tous éclairés sur leurs véritables intérêts.

Nous avons vu les landes communes soumises à un régime de dévastation qui les rend chaque jour moins productives. Quoique les landes des particuliers, par la seule circonstance de la bonne administration, donnent un produit en bruyère cinq à six fois plus considérable, leur

état, considéré sous les autres rapports, ne nous offrira rien de beaucoup plus satisfaisant. Un grand nombre d'entreprises ont cependant été tentées pour les rendre à la culture : presque toutes sont demeurées sans succès, parce qu'elles ont été conduites sans discernement. On a demandé des grains à des terres qui ne sont pas susceptibles d'en produire, et l'on n'a pas eu recours aux moyens extraordinaires qu'il fallait employer pour réussir : la méthode la plus usitée, par les laboureurs de landes, consiste à couper et brûler (1) la superficie du sol qui, acquérant ainsi un grand degré de fertilité passagère, donne une première récolte abondante. On se hâte d'en prendre une seconde qui est ordinairement médiocre. On laboure pour la troisième fois, et l'on sème des grains toujours sans engrais : cette récolte achève d'épuiser la terre ; le produit est nul et la culture est abandonnée ; alors le sol brûlé suffit à peine à la végétation des mousses. Il faut un terme de dix ou douze ans pour que la bruyère parvienne à s'y rétablir.

Frappés d'un aussi triste résultat, d'autres cultivateurs proscrivent absolument l'écobuage ; ils

---

(1) je donnerai à cette opération le nom d'*écobuage*, terme usité dans le pays que j'habite.

pensent que les principes de fertilité, accumulés dans la terre par un long repos, sont détruits par le feu et se dissipent avec la fumée. Partisans exclusifs des labours, ils ouvrent la terre à grands frais, enfouissent profondément le peu de terreau végétal qui se trouvait à la surface, et qui y est remplacé par une portion trop considérable de la couche d'argile inférieure. Dans cet état, la terre se détrempe aux premières pluies; intraitable pendant l'hiver, d'une aridité désolante pendant les chaleurs de l'été, on ne sait plus quand ni comment la labourer. Ce n'est qu'en accumulant les engrais que l'on parvient à en obtenir des produits presque toujours trop chèrement payés: le laboureur, rebuté par une culture ruineuse, abandonne enfin son travail, rejette sur les vices du terrain le défaut de succès qui n'est dû qu'à son inexpérience; la terre redevient lande, et les dépenses considérables qu'on y a faites n'ont servi qu'à la détériorer.

Le cultivateur éclairé ne commettra point ces fautes; il n'entreprendra aucune amélioration dans les landes, qu'après en avoir soigneusement examiné l'exposition et étudié la nature. Si le terrain est fortement incliné vers le nord, c'est un mal sans remède; rien ne peut remplacer, pour les céréales, l'influence bienfaisante des rayons du

soleil; il ne songera plus à leur culture. Si le défaut d'abris se fait sentir, il se hâtera d'en établir, au moyen de semis d'arbres, faits dans la direction convenable pour rompre l'impétuosité des vents dominans. (Le pin des landes de Bordeaux est éminemment propre à cet usage.) Il remédiera à la stagnation des eaux, par un système complet d'écoulemens appropriés. Si les eaux étaient courantes, elles deviendraient dans ses mains un principe de fertilité, en les distribuant par de petits canaux sur toute la surface du sol, de manière qu'elles pussent toujours couler sans s'arrêter nulle part. C'est toute la théorie de l'irrigation, méthode excellente, qui suffit pour changer un sol médiocre en une prairie du plus riche produit. J'ai vu souvent, dans nos landes, des étendues considérables qui n'auraient demandé que quelques journées d'un ouvrier intelligent pour subir cette heureuse métamorphose.

Il passera, enfin, à l'examen de la couche végétale, et c'est ici le point qui exige la plus sérieuse attention. Par-tout cette couche a trop peu d'épaisseur. Si elle repose sur un fonds de rocher, fût-il même friable, ce ne serait qu'avec des frais énormes que l'on parviendrait à diviser une assez grande portion de la couche inférieure,

pour donner au sol une profondeur suffisante ; encore n'obtiendrait-on qu'une terre rocailleuse, qui ne serait productive qu'au moyen d'engrais très-abondans. Que serait-ce si la couche inférieure, une fois écrêtée, ne présentait plus qu'une masse de pierre dure et compacte qui, fortement échauffée par le soleil de l'été, dessécherait la couche sablonneuse dont elle serait recouverte, et détruirait ainsi toute végétation? Entreprendrait-on de remédier à cet inconvénient, en recouvrant le sol d'une assez grande quantité de marne argileuse ou même d'argile? Mais cette ressource sera presque toujours interdite, à cause de la rareté des matières et des frais considérables que nécessite leur transport.

Les landes dont la couche argileuse repose sur une couche de cailloux réunis par un ciment pierreux, offrent encore plus d'obstacle. J'ai vu rompre à grands frais cette couche qui retenait l'eau des pluies, et ne permettait pas aux racines de pénétrer dans la couche inférieure. Les arbres que l'on a plantés sur ce terrain pourront réussir ; mais leur valeur ne compensera jamais la dépense qu'ils ont occasionnée.

Un fonds pierreux est donc un grand obstacle à la culture régulière des landes. Celles dont le

fonds est argileux nous offriront plus de ressources. Divers moyens se présentent pour les mettre en valeur. C'est ici que l'*écobuage*, que nous avons vu suivi de si tristes résultats, peut devenir, dans des mains habiles, un puissant moyen d'amélioration. Cette pratique est excellente, si, après l'avoir employée pour détruire les plantes nuisibles et pour obtenir une première récolte de grains, on se hâte de rendre à la terre, par des labours bien entendus et de puissans engrais, les élémens de fertilité qui lui sont nécessaires. Bien loin de l'épuiser par des récoltes de bled répétées, on la convertira, dès la seconde année, en une prairie artificielle, appropriée à la nature du sol. Le trèfle réussira si l'on a pu se procurer des engrais calcaires. Dans le cas contraire, le ray-grass (*lolium perenne*), le petit trèfle blanc, l'*agrostis capillaris*, la festuque des moutons formeront bientôt un pâturage excellent, sur-tout pour les bêtes à laine. De nouveaux principes de fertilité s'accumuleront incessamment dans cette terre. Les troupeaux se multipliant avec les moyens de nourriture, les engrais deviendront plus abondans. Après quelques années, le gazon sera en état d'être rompu; on obtiendra de bonnes récoltes, et le nouveau champ pourra être soumis à un système d'assolement très-productif,

pourvu que les bleds blancs n'y soient pas trop souvent rappelés.

Si l'on répugne à employer l'*écobuage* que je viens d'indiquer comme premier moyen, on pourra, par des labours successifs, donnés à des profondeurs graduées, mêler la couche supérieure de terre végétale avec autant d'argile de la couche inférieure qu'elle en pourra supporter sans changer absolument de nature. Cette quantité peut être considérablement augmentée, si l'on répand sur le sol des sables calcaires ou des marnes, qui, employés dans de justes proportions, composeront une terre susceptible de donner d'excellens produits. On appliquera donc tous ses soins à la recherche des gîtes de marne, de sable et même de pierre calcaire, qui, convertie en chaux, deviendrait un puissant moyen d'amendement. Je ne dissimule pas qu'une amélioration de ce genre occasionne de grands frais; cependant il est des localités, particulièrement dans le voisinage de la mer, où l'on peut se procurer des sables et des substances calcaires avec facilité. Au reste, en changeant un sol stérile en une terre de bonne qualité, on sort des voies ordinaires de la culture; on opère une véritable création. Le résultat sera toujours satisfaisant, pourvu que la dépense ne soit pas excessive.

L'opération dont je vais rendre compte présentait dans ce genre, à-peu-près toutes les difficultés que l'on peut rencontrer. Je possède auprès de ma demeure une pièce de terre d'environ cent vingt-cinq ares. Le fonds est une argile tenace jaune ou bleue, recouverte d'une couche de terre noirâtre de cinq à dix centimètres d'épaisseur. La surface du champ était fort inégale et parsemée de vieilles souches de chênes presqu'entièrement décomposées. Ces débris attestaient que jamais la charrue n'avait sillonné ce sol ingrat. Quinze ou vingt sources jaillissaient à fleur de terre et couvraient la surface du sol, qui était envahi par le *Juncus pilosus*, le *Bufonius*, le Rossolis, diverses mousses et quelques touffes éparses de bruyère. J'ouvris d'abord, dans la partie la plus basse du champ, un fossé destiné à recevoir l'eau des sources, qui y fut conduite par une tranchée étroite d'un mètre de profondeur, partant de chaque point inondé. Ces tranchées furent remplies de bruyère et recouverte avec la terre qui en était sortie. Débarrassé des eaux, je fis dresser les inégalités du sol en lui donnant une pente uniforme. La terre fut ensuite convenablement divisée par des labours répétés, engraissée avec le meilleur fumier à raison de cent vingt mètres cubes par hectare. J'obtins une

bonne récolte de bled-noir, qui fut suivie d'une bonne récolte de froment. Mon champ fut amendé la troisième année avec du terreau; et je répandis sur une portion d'environ vingt-cinq ares une couche de sable calcaire de six millimètres d'épaisseur. Le lin que je semai n'ayant point levé, j'eus encore le temps de semer du bled-noir avec un mélange de trèfle, de fromental, de *holcus* et d'*agrostis*. Le bled-noir fut bon par-tout. La portion marnée (1) me donna une bonne récolte de trèfle, et devint une excellente prairie dont l'état se soutient depuis huit ans : je n'ai point de terre plus productive. La portion dépourvue de marne se couvrit de joncs dès la seconde année; l'herbe devint rare et courte; son produit, de mauvaise qualité, fut six fois moindre que celui de la portion marnée. Je me déterminai bientôt à faire, pour le champ entier, ce qui m'avait si bien réussi pour une partie. Le même succès couronna les mêmes pratiques. La portion dernièrement marnée porte aujourd'hui du trèfle semé l'année dernière, qui promet le produit le plus satisfaisant.

Mais quelque succès que l'on puisse attendre de semblables procédés, ils sont trop dispen-

(1) J'appelle marne le sable calcaire que j'emploie.

dieux pour qu'on les applique en grand à la culture de nos landes. J'ai montré la possibilité de les labourer : il n'y aura presque jamais convenance. Il nous reste heureusement des moyens plus faciles de rendre ces terrains productifs. Tout porte à croire que nos landes étaient jadis d'immenses forêts. J'ose affirmer qu'il n'en est presque point qui ne puisse être semée en bois avec avantage. Le chêne, le châtaignier, le hêtre, le bouleau, et sur-tout les diverses espèces de pin, permettent d'approprier à la nature du sol l'essence de bois qui doit en faire la richesse et l'ornement. Les landes sablonneuses conviennent au hêtre; les fonds argileux sont favorables à la végétation du chêne. On trouve encore dans nos landes d'énormes souches de ce grand végétal, témoins antiques qui, en nous montrant ce que le sol a pu produire dans les siècles passés, semblent nous engager à remplir le vœu de la nature, en rendant ces terres à leur première destination. Pour y parvenir, après avoir donné cours aux eaux, examiné la nature et l'exposition du sol, l'on y sèmera l'espèce d'arbre que l'on aura choisie. Je dis qu'il faut semer et non pas planter, si l'on veut former une futaie, parce que de nombreux exemples et mes propres fautes m'ont appris que c'était le seul moyen de réussir. Les jeunes arbres

croissent ensemble dans le semis ; se soutiennent mutuellement contre les vents, et couvrent promptement le sol qu'ils enrichissent de la dépouille de leurs feuilles. Si l'on veut former un taillis, il vaudra mieux planter comme je l'indiquerai bientôt. On peut semer avec succès de beaucoup de manières. J'ai entendu vanter la méthode de certains cultivateurs, qui se contentent de répandre les graines d'arbre sur le sol non préparé, et de les recouvrir de quelques pouces de terre, qu'ils se procurent en creusant des rigoles qui divisent le terrain en planches parallèles. D'autres ouvrent la terre avec la charrue, la couvrent de fumiers abondans, et sèment les graines d'arbre dans le même sillon que les bleds, qui fourniront la première et l'unique récolte. C'est ainsi que mon père, qui trouvait dans les travaux des champs le repos nécessaire à la fin d'une carrière honorable et laborieuse, a créé de beaux bois taillis de chêne et de châtaignier. Le produit de ces derniers sur-tout est considérable. J'en possède une grande étendue établie dans la lande depuis cinquante ans, dont la belle végétation contraste admirablement avec la bruyère qui les environne. J'ai poursuivi les mêmes travaux, modifiés de diverses manières, avec des succès variés : voici le procédé qui m'a

réussi le mieux pour former des châtaigneraies, et que j'emploie chaque année.

Je laisse croître la bruyère et je fais couper et brûler; je sème du seigle qui me donne une bonne récolte : vers le mois de septembre, lorsque le seigle est enlevé, je donne un premier labour que je fais suivre d'un second après l'hiver; je fais hacher ma terre au mois de mai, je la couvre de fumier à raison de quatre-vingt-dix mètres cubes par hectare, et je sème du bled-noir. Au mois de novembre suivant, je plante des châtaigniers de quatre ans, soigneusement élevés dans mes pépinières; je les dispose à quatre pieds de distance, par rangées espacées entre elles de six pieds. Au printemps suivant, je fais donner un labour avec la houe, et je sème un second bled-noir pour dernière récolte. Au bout de quinze ans le bois taillis est en plein rapport, et donne un revenu de cinquante à cent francs par hectare, au lieu d'un revenu de trois francs que la lande produisait auparavant. L'avantage de cette opération est donc incontestable; mais de toutes les expériences que j'ai tentées pour rendre nos landes productives, celle dont je me félicite davantage, parce qu'elle peut devenir d'un intérêt général,

est le semis de pins maritimes dont je vais rendre compte.

Dans le mois de septembre 1801, je choisis, dans le plus mauvais endroit de mes landes, la portion de terrain que je destinais à ma première expérience. J'y traçai, dans la direction du nord au sud, des planches parallèles de treize décimètres de largeur, séparées les unes des autres par une portion de terre de même forme et de même étendue, destinée à rester couverte de bruyère. Je donnai cette direction à mes planches, parce que, possédant une grande étendue de landes, à l'orient de ce point, j'ai voulu créer un abri contre les vents d'ouest, qui soufflent dans le canton pendant les trois quarts de l'année. Chacune de ces planches fut défrichée avec la houe et divisée en grosses mottes que l'on renversa les unes sur les autres. Au mois d'avril suivant, des hommes armés de râteaux de fer, brisèrent ces mottes, qui, ayant été exposées aux gelées de l'hiver, étaient facilement ameublies. Enfin, le 6 avril 1802, par un beau temps, je fis tracer sur le milieu de chaque planche une petite rigole semblable à celle que fait un jardinier pour semer des pois. Cette rigole reçut la graine de pin qui fut recouverte avec du terreau; l'on répandit en même temps quelques grains d'avoine

pour protéger les jeunes arbres contre les chaleurs de l'été. Tout ce travail exécuté sur quarante ares de terre, a coûté 23 fr. 45 centimes. Le sol est maintenant couvert de jeunes arbres d'une belle venue, dont la hauteur est généralement de six à huit mètres. Ce résultat n'a pas besoin de commentaire. J'ai essayé d'autres procédés que je croyais meilleurs : aucuns n'ont aussi bien réussi. Je suis donc revenu à la pratique que je viens de décrire, et par ce moyen si simple et si peu dispendieux, je fais croître chaque année, pour mon pays et pour ma famille, quelques arpens de futaie, sur un sol qui paraissait condamné à une stérilité perpétuelle.

J'ai rempli la tâche que je m'étais imposée, en contribuant de tout mon pouvoir à éclaircir l'intéressante question proposée par la Société académique du département de la Loire-Inférieure. Tout bon Français lui devait le tribut de l'expérience qu'il avait acquise sur cette matière; je serai trop récompensé, si ce mémoire contient une seule vue qui puisse tourner à l'utilité de mon pays.



EXTRAIT de ma lettre adressée à M. TESSIER, Membre de l'Académie des Sciences, de la Légion d'Honneur, etc., en 1808, insérée au recueil des observations des commissions consultatives sur le projet de code rural, tome 2, page 400 et suivantes.

. . . .

. . . LE code rural se prépare. L'intérêt que je prends, comme Français et comme laboureur, à ce grand œuvre, qui va réprimer tant d'abus et justifier tant d'espérances, m'engage à vous soumettre quelques réflexions dont j'ai été particulièrement frappé pendant l'examen du projet de code auquel on m'a fait l'honneur de m'appeler. A qui pourrais-je mieux m'adresser qu'à vous, Monsieur, qui avez déjà rempli la tâche honorable de contribuer à sa rédaction, dont le nom s'associe si bien à tant de choses excellentes, et à qui l'agriculture française a de si grandes obligations ?

Je veux vous parler des biens communaux. De bons esprits se sont élevés avec force contre leur existence. Sans m'arrêter à reproduire ici des raisonnemens qu'ils ont si bien développés, j'examinerai d'abord l'état actuel de ces biens ; j'essaierai ensuite de prouver que leur existence est contraire à l'intérêt général, comme aux intérêts particuliers.

1.° La très-grande partie des biens communaux de cette contrée se compose de landes, dont le sol peu fertile ne produit que des bruyères ; je ne connais point de bois

communs ; on trouve quelques marais, et un très-petit nombre de portions de terres vagues, situées dans les carrefours des chemins et proche des villages Ces dernières, de peu d'importance par leur étendue, sont ordinairement de bonnes terres ; une clôture et un propriétaire suffisent pour en faire des terres de première qualité.

Les marais, soit qu'ils soient l'ouvrage de la nature, soit qu'ils doivent leur existence à des retenues d'eau mal calculées, attendent l'industrie et des capitaux pour être desséchés. Jusqu'à cette heureuse époque, on n'en peut attendre qu'un mauvais pâturage, quelques roseaux, et ces funestes fièvres qui désolent leurs bords. La loi du 16 septembre 1807 a réglé très-sagement tout ce qui les concerne.

Tout porte à croire qu'une grande partie de nos landes, dont je n'ose supputer l'immense étendue, était anciennement couverte de bois. On y rencontre encore fréquemment des souches de chênes d'un assez grand diamètre. L'instabilité du prix des grains dans les derniers siècles, les disettes qui en furent la suite, et surtout la consommation croissante des bois, ont particulièrement contribué à la destruction de ces forêts. La charrue sillonna des terres médiocres et les abandonna bientôt, après les avoir épuisées par des récoltes de bled successives, imprudemment demandées. Depuis cet abandon, la bruyère s'est emparée du sol : les habitans s'en servent pour augmenter leur engrais ; ils l'enlèvent, et avec elle une portion de la terre végétale qui lui a servi d'aliment. Cette pratique vicieuse appauvrissant le sol tous les jours davantage, l'a réduit enfin au triste état où nous le voyons ; et si quelque chose doit étonner dans cette lutte de l'homme et de la nature, c'est que

celle-ci parvienne encore à produire quelques plantes ; tandis que l'homme semble s'efforcer de lui en ôter tous les moyens.

Il est vrai que, lorsque le prix du bled s'élève, on voit encore quelques hommes laborieux *écobuer* et brûler quelque portion de lande commune. Cette terre reçoit une fertilité passagère des cendres répandues sur sa surface, et fournit ordinairement une bonne récolte de grains blancs ; mais après ce prodigieux effort, elle reste frappée d'une stérilité absolue. Pendant les premières années, les mousses seules végètent sur ce sol brûlé, et voilent à peine sa nudité hideuse : ce n'est qu'après douze ou quinze années que les bruyères parviennent à s'y rétablir.

Tel est l'état actuel de nos landes : elles sont abandonnées sans culture, ou cultivées d'une manière désastreuse.

Cependant, pour produire la terre, a besoin d'être cultivée ; les communaux ne le sont jamais. Ce n'est pas que je pense qu'il faille demander des récoltes de bled à nos landes, quoiqu'on ait vu pratiquer avec succès le marnage sur de semblables terres : la chaux y a été répandue avec un égal avantage ; mais le prix actuel des grains ne peut offrir de compensation pour un travail aussi dispendieux.

D'excellens laboureurs ont encore employé, pour améliorer les landes, la méthode de couper et de brûler que nous venons de voir suivie d'un si triste résultat ; mais, au lieu d'abuser de la fertilité passagère qu'ils avaient procurée à la terre, au lieu de l'épuiser par

des récoltes de bled, ils y ont semé des gasons, et ont ainsi transformé en bons pâturages une terre naguère couverte de bruyères.

De cette façon, les troupeaux se multipliant avec les moyens de nourriture, fournissent des engrais plus abondans, qui permettent de cultiver une plus grande étendue de terre, et par conséquent d'augmenter les produits principaux de l'agriculture, le bled et la chair des animaux.

Mais quelle que soit l'excellence de ces méthodes, ce n'est point à elles que j'aurais recours, pour rendre productive l'immense étendue de nos landes, elles ont anciennement produit des bois : rendons-les à leur destination primitive. J'ose affirmer qu'il n'en est presque point qui ne puisse être semée en bois, avec avantage: le chêne, le châtaignier, le hêtre, le bouleau, et surtout le pin, donnent les moyens d'approprier à la nature du sol l'essence de bois qui doit en faire la richesse et l'ornement. Si j'osais citer ma propre expérience, j'exposerais les travaux de mon père et les miens, couronnés d'un grand succès; on verrait le chêne prospérer sur une argile jaunâtre et tenace, de beaux taillis de châtaigniers établis sur le sol le plus pauvre, et enfin de jeunes pins étaler tout le luxe de la végétation au milieu des tristes bruyères. Mais combien de résultats plus brillans ne pourrait-on pas citer ! Il me suffit d'avoir exposé l'état actuel de nos landes, et d'avoir montré qu'on peut en tirer un meilleur produit.

2.° L'existence des biens communaux est contraire aux intérêts de l'Etat comme aux intérêts des particuliers.

En effet, si l'agriculture est la base de la prospérité de la France, on ne peut la bannir d'une aussi notable portion de territoire, sans que les intérêts de l'Empire ne soient attaqués. Or, ces terres abandonnées ne sont jamais sollicitées par le travail du laboureur : loin de leur demander des récoltes, on se hâte de les dépouiller des chétifs produits qu'elles donnent encore; et la crainte qu'un voisin plus diligent n'en profite, engage à recueillir ces produits avant qu'ils aient atteint le degré d'accroissement qui les rendrait plus utiles. Ces produits presque nuls, sont donc encore diminués par l'état de communauté, et ne peuvent devenir plus considérables que par les soins créateurs et conservateurs du propriétaire. Si, dans ses heureuses mains, la masse des produits augmente, la population de l'empire suivra la même progression. Et que l'on ne regarde point ce que j'avance, comme une proposition fondée sur la seule théorie; on peut consulter les recherches faites sur ce sujet (1) : on verra la population nombreuse, l'industrie, l'abondance des bestiaux dans les communautés qui n'ont point de biens communaux, et la solitude et la pauvreté dans celles qui en possèdent.

Les biens communaux, devenus propriétés particulières, augmenteraient encore une des branches du revenu public, par les nombreux droits de mutations auxquels ils donneraient lieu.

Si donc la richesse de l'Etat est augmentée par le par-

---

(1) *Voyez* le Traité des communes, Paris, 1779; le Dictionnaire de Rozier.

tage ou la vente des biens communaux, cette prospérité rejaillira sur tous les membres de la grande famille. Cet heureux changement peut s'opérer sans que ceux qui jouissent actuellement de ces biens, soient astreints à aucun sacrifice.

En effet, que peuvent demander les détenteurs actuels? La conservation de leur droit, et le partage égal de la jouissance. Mais le Gouvernement ne peut-il pas appeler exclusivement ces mêmes individus au partage des terres communes, ou au partage des fonds ou rentes qui en représenteront la valeur? Si les communaux sont partagés, chaque intéressé fera valoir son domaine : s'il ne l'améliore pas, au moins en recueillera-t-il les produits au temps convenable; mais sur-tout, la part de chacun étant déterminée par la plus stricte égalité, le partage du bien commun sera justement fait entre tous. Si ces biens sont vendus, les sommes provenant de leur vente pourront être placées sur l'Etat, et le produit en sera divisé avec la même égalité et la même justice; mais les communes auront encore cet autre avantage, de trouver une ressource inattendue, dans un moment où leurs chemins vicinaux et autres besoins urgens demandent inutilement des secours d'argent. Cette ressource sera d'autant plus efficace, que ces biens ne seront pas seulement vendus en raison de ce qu'ils produisent actuellement, mais que l'acquéreur paiera de plus un prix proportionné aux avantages qu'il espère retirer des améliorations qu'il voudra faire.

Pour que ces biens soient mis en valeur, pour que les améliorations projetées s'exécutent, il faudra des bras; et à qui aura-t-on recours, si ce n'est à la classe indi-

gente qui profitait auparavant de ces mêmes terres? Le besoin de bras se faisant sentir, les salaires seront nécessairement augmentés; et comme ces bras seront employés à multiplier les productions, le pauvre trouvera tout-à-la-fois un meilleur salaire et des alimens à bon marché, et sans que l'améliorateur en souffre : car un projet d'amélioration suppose toujours que la dépense et les produits ont été rigoureusement calculés.

Mais, dira-t-on peut-être, le pauvre avait une vache qu'il faisait paître dans la lande commune; cette vache était sa consolation : vous allez le priver du lait nécessaire à ses enfans, et combler sa misère. Je partage le sentiment généreux qui dictera cette réflexion; mais celui qui, placé au milieu des campagnes, observe ce qui s'y passe, appréciera bientôt la solidité de cet argument.

Qu'est-ce, en effet, que cette vache du pauvre, qui n'a d'autre moyen de nourriture que le pâturage communal? Un animal misérable, qui donne du lait pendant deux mois; qui, condamné à mourir de faim le reste de l'année, succombe au premier hiver rigoureux ou à la première sécheresse. C'est le plus souvent l'instrument de la ruine de son maître, qui, dans la mauvaise saison, s'épuise pour acheter du foin livré à livre, ou, ce qui est pire, mène sa bête sur l'héritage d'autrui, et sert lui-même de pâture à l'avidité des gardes-champêtres. Cette vache enfin, toujours maigre, toujours mal nourrie, conserve le germe empesté des épizooties qui ravagent trop souvent nos provinces; elle contribue à les propager, en est toujours la première victime; et sa mort consomme la ruine du malheureux qui s'est épuisé pour

l'entretenir. Voilà ce qui arrive dans ce département, tous les quatre ou cinq ans. Il serait facile de noircir encore ce tableau, malheureusement trop fidèle : mais ce n'est point dans ce pays qu'il faut chercher les exemples les plus funestes ; je les multiplierais sans objet : ils sont connus de tous les cultivateurs instruits. Je me résume ; et je dis,

1.° Que, pour produire, la terre a besoin d'être cultivée, et que les biens communaux ne le sont jamais ;

2.° Que lors même qu'ils n'auraient pas besoin de culture, ils auraient au moins besoin d'être régulièrement administrés : ces deux points ne peuvent être obtenus que par les soins d'un propriétaire ;

3.° Que les biens communs sont contraires à la population et à l'industrie ;

4.° Qu'ils nuisent au bien-être particulier de ceux qui en jouissent, en leur offrant un espoir trompeur de profit sans travail ;

5.° Que les animaux qui y sont entretenus, sont en petit nombre, de mauvaise race, de peu de produit, et qu'ils sont le vrai foyer des épizooties ;

6.° Enfin, que l'on peut remédier à tous ces maux sans dépouiller les communautés, en partageant les communaux, ou en les vendant au profit de ceux qui y ont droit.

Si ce que je viens d'exposer paraît fondé sur la raison, j'en conclus que tous les biens communaux doivent être vendus ou partagés. Que le Gouvernement en dispose donc, d'une manière quelconque. Il ne m'appartient pas

de lu tracer la marche qu'il doit suivre ; mais que chaque portion de terre reconnaisse désormais un propriétaire intéressé à la faire produire. Rendons à la terre ce travail de l'homme qui la féconde ; c'est à ce prix qu'elle nous dispense ses dons. L'existence des communaux est une trace de notre ancienne barbarie ; il faut l'effacer. C'est une monstruosité de voir, au milieu d'un puissant Empire dont on admire les lois, une vaste étendue de déserts que ces mêmes lois protègent, tandis que la volonté du législateur suffit pour les replacer sous la salutaire influence de la propriété et de l'agriculture.

Mais c'est en vain que l'on attendra cet heureux changement, si le Gouvernement ne prend une mesure efficace et rigoureuse : je la provoque cette mesure, parce que je la crois salutaire.

Qu'il soit donc déclaré que, dans cinq ans, par exemple, on ne reconnaîtra plus de biens communaux dans l'Empire ; que, pendant ce délai, les communes auront à disposer à leur profit, avec l'approbation des Préfets, de tous leurs biens communaux ; et que tous les biens dont les communes n'auront pas disposé à cette époque, seront dévolus au Gouvernement qui les vendra sur la première soumission qui lui en sera faite.

Si l'on n'adopte une mesure à-peu-près semblable, les biens communaux resteront dans l'état où nous les voyons aujourd'hui : ils seront suffisamment protégés par les clameurs de l'ignorance, et par l'insouciance du grand nombre de gens qui n'ont jamais médité cet important sujet.

Tels sont, etc.

FIN.